

Arrêt des travaux suite à un matériaux non agréé

Par arouel, le 14/03/2012 à 21:14

Bonjour,

Je vous explique ma situation assez complexe.

Je suis associé dans une sci familiale qui gère notre patrimoine immobilier et notamment notre terrain de camping.

Nous avons décidé de faire construire dans ce camping un logement de fonction pour que le gardien puisse y loger.

Via une entreprise générale de bâtiment, nous avons choisi de construire ce logement avec un nouveau concept. Avec l'entrepreneur nous avons été informé dans qualité du produit par un commercial de la société qui nous a vendu le procédé.

La semaine dernière avec déjà 2 à 3 semaines de retard, les éléments de construction nous sont livrés. Le lendemain, l'entrepreneur m'annonce que la société l'a informé que la maison ne pourra être construite car la société qui nous a vendu les éléments de construction n'a pas obtenu d'agrément pour son produit.

L'entrepreneur me demande de lui écrire une lettre lui stipulant que je ne souhaite pas du produit car celui ci n 'est pas conforme. Il me demande aussi de quantifié le coût de l'arrêt des travaux étant donné que ce logement devait être loué au gérant - gardien du camping. Ce loyer devant servir à rembourser le prêt contracté par la sci. Que de ce fait le gérant - gardien ne pourra pas être présent sur le camping.

Je ne sais si je me suis bien fait comprendre mais j'aimerai savoir quelles sont les préjudices que la sci peut faire valoir ?

Merci d'avance pour les conseils que vous pourrez m'apporter.

Cordialement